



Négociations Annuelles Obligatoires

14 novembre 2022

Après plusieurs suspensions de séances, la Direction a présenté ce soir sa dernière proposition :

- **Augmentation générale :**
 - **100 € en janvier 2023** pour tous les salariés
 - **20 € en septembre 2023** jusqu'au coefficient 305
- **Augmentation Individuelle de :**
 - **0,5 %** pour les coefficients jusqu'à 305 **en avril 2023**
 - **2 %** pour les coefficients à partir de 335 et cadres **en juillet 2023**
- **Revalorisation de toutes les primes spécifiques** (y compris indemnités de transport) : **4,5% en mars 2023**
- **Revalorisation de la grille des salaires** : **4,5% en janvier 2023** pour les coefficients de 170 à 240.
- **Maintien du bonus de 100 € par tranche de 50 heures supp. réalisées**

Pour le SNI-UNSA, cette proposition n'est pas à la hauteur des attentes des salariés notamment car :

- elle écarte les coefficients 305 et plus des autres salariés non cadres;
- une partie d'augmentation générale sur septembre est beaucoup trop tard;
- la revalorisation des primes ne correspond pas au taux de l'augmentation du cout de la vie;

Ainsi, puisque la direction a parlé d'une somme forfaitaire plutôt que de pourcentage pour l'AG, nous sommes partis sur une base de 7% du salaire moyen.

Le SNI-UNSA a proposé :

- **Augmentation générale :** **150 € en janvier 2023**
- **Augmentation individuelle :** **0,5 %**
- **Prise en charge par la Direction de la hausse des cotisations de la mutuelle.**

La Direction doit prendre en considération d'une part ces revendications basées sur ce qu'attendent les salariés, et d'autre part les mesures complémentaires qui nous paraissent être légitimes pour considérer l'ancienneté et l'attachement des salariés envers l'entreprise, en évaluant la possibilité d'une prime de carrière.

PROCHAINE REUNION LE 16 NOVEMBRE à 10h

Afin de faire comprendre à la Direction que ses propositions sont encore éloignées de ce que vous attendez, le SNI-UNSA appelle l'ensemble des salariés à montrer leur mécontentement en débrayant 2h00 par poste sur la journée du mardi :

- Matin : de 9h00 à 11h00**
- Après-midi : de 15h00 à 17h00**
- Nuit : de 22h00 à 0h00**